

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1594

30 juillet 2007

SOMMAIRE

Arachne B.V.	76512	LGIG 2 MKII LP	76496
Babcock & Brown (Apollo) S.à r.l.	76466	LGIG 2 Objekt Pulheim LP	76502
Bankpyme Strategic Funds Sicav	76512	Logos Invest Holding S.A.	76511
Belpolis Benelux S.A.	76473	Mercuria Services	76510
Bluefire S.A.	76474	Modjo SA	76497
Broderna Holding S. à r. l.	76498	MVJ S.A.	76485
Engineering Consultancy Services Hermes S.A.	76485	North European Investment Properties	76503
ESRI BeLux S.A.	76488	Olivia S.A.	76476
Eurogest Benelux S.à r.l.	76473	Pacific Haus S.à r.l.	76492
European United Bakeries S.A.	76478	Patina S.A.	76477
Européenne de Courtage (Luxembourg) S.A.	76489	Peace For Strategic Projects Holding S.A.	76503
EURX AAB Investment S.à r.l.	76503	PyraCantha	76473
EURX Central European Investment S.à r.l.	76489	Rhein Securities Holding 2 S.à r.l.	76480
Fidisco S.A.	76492	Riviera S.A.	76477
Foncière du Grand-Duché S.à r.l.	76511	Schon Andreas GmbH	76494
Foncière Paseo S.A.	76477	Security Capital (EU) Management Hol- dings S.A.	76485
Hodinh S.A.	76488	Sepat Properties S.à r.l.	76497
I.A.L. International Acquisitions Luxem- bourg Holding S.A.	76488	Société Financière European Appraisers	76489
Immobilière du Moulin	76510	SPXA S.A.	76492
International Transinvest Holding S.A. ...	76511	Tradition Luxembourg S.A.	76479
LaSalle German Income and Growth 2 Lu- xembourg S.à r.l.	76502	Wafra/Aref Opéra Investment S.à r.l.	76474
LaSalle UK Property Company S.à r.l. ...	76497	Wafra Finance (Lux) S.à r.l.	76494
		WP IX LuxCo I S.à r.l.	76485

Babcock & Brown (Apollo) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 129.005.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the thirtieth day of May.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BABCOCK & BROWN APOLLO LIMITED, a Maltese company, having its registered office at 171, Old Bakery Street, Valletta VLT 1455, Malta and registered under number C 41502,

represented by Mr Benoît Charpentier, avocat, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy with power of substitution given on May 30, 2007.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée):

I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Name.

1.1. There is formed a private limited liability company under the name BABCOCK & BROWN (APOLLO) S.à r.l., which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the Company), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered Office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3. However, the sole Manager, or in case of plurality of Managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Art. 3. Object.

3.1. The Company's object is to invest in real estate directly or indirectly in Luxembourg and abroad and to acquire or sell or other disposition and to hold, directly or indirectly, interests in Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2. The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the Connected Companies).

For purposes of this Article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

3.3. The Company may in particular enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

3.4. The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is established for an unlimited duration.

II.- Capital, Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1. The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) Shares of twenty five euro (EUR 25.-) each (hereafter referred to as the Shares). The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders.

5.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3. All Shares will have equal rights.

Art. 6. Shares Indivisibility.

6.1. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of Shares.

7.1. In case of a single Shareholder, the Company's Shares are freely transferable.

7.2. In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of Articles 189 and 190 of the Law.

7.3. In addition, each Shareholder agrees that it will not transfer, pledge or grant a security interest in any Share without the prior written consent of the Board of Managers.

III.- Management - Representation

Art. 8. Management.

8.1. The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the Shareholder(s) (each a Manager and collectively the Managers). In case of plurality of Managers, they will constitute a Board of Managers.

8.2. The Manager(s) need not be Shareholder(s). The Manager(s) may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholder(s).

Art. 9. Powers of the Board of Managers.

9.1. In dealing with third parties, the sole Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article shall have been complied with.

9.2. All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the sole Manager or in case of plurality of Managers, of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the Company.

10.1. Towards third parties, the Company shall be, in case of a sole Manager, bound by the sole signature of the sole Manager or, in case of plurality of Managers, by the single signature of any Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a sole Manager, by the sole Manager or, in case of plurality of Managers, by any Manager.

Art. 11. Delegation and Agent of the Board of Managers.

11.1. The sole Manager or, in the case of plurality of Managers, the Board of Managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2. The sole Manager or, in the case of plurality of Managers, the Board of Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the Board of Managers.

12.1. In case of plurality of Managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager.

12.2. The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the Managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4. The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5. The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6. A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7. The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Excerpts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

IV.- General meeting of shareholders

Art. 13. Powers of the General Meeting of Shareholders - Votes.

13.1. The sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting.

13.2. In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his Shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

13.3. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

V.- Business year

Art. 14. Business Year.

14.1. The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the thirty-first day of December.

14.2. At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Managers and the Managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Distribution of dividends.

15.1. The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

15.2. From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.3. To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by Law and by these Articles, the Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.4. The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

15.5. The Board of Managers may however to the extent permitted by Luxembourg law decide to pay interim dividends.

VI.- Liquidation

Art. 16. Causes of Dissolution.

16.1. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole Shareholder or of one of the Shareholders.

Art. 17. Liquidation.

17.1. The liquidation of the Company can only be decided on if approved by the majority of Shareholders.

17.2. The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholder(s) or not, appointed by the Shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

VII.- Applicable law

Art. 18. Applicable Law.

18.1. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on 31st December 2007.

Subscription - Payment

Thereupon, BABCOCK & BROWN APOLLO LIMITED, previously named and represented as stated above, declares to subscribe to the whole share capital of the Company and to have full paid up all five hundred (500) shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (€ 12,500.-) is at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand and seven hundred Euro (€ 1,700.-).

Resolutions of the Shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the Shareholder of the Company, represented as stated above, have passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed as Managers for an undetermined period:

- Mr Neil Lewis, lawyer, born in Johnstone, Scotland on January 25 1962, residing at Gowers Old Avenue Weybridge, Surrey KT13 0PS, Scotland;

- Mr Christian Terberger, manager, born in Frankfurt am Main, Germany on October 27, 1953, residing at 4, rue Alphonse Weicker, 2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Nicolas Comes, companies director, born in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on June 30, 1948, residing at 1, Feitekneppchen, L-8129 Bridel, Grand Duchy of Luxembourg;

- Yves Elsen, companies director, born in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on March 4, 1958, residing at 8, rue des Thermes Romains, L-8266 Mamer, Grand Duchy of Luxembourg.

2) The Company shall have its registered office at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente mai.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

BABCOCK & BROWN APOLLO LIMITED, une société maltaise, ayant son siège social à 171, Old Bakery Street, Valletta VLT 1455, Malte et inscrite sous le numéro C 41502,

représentée par Monsieur Benoît Charpentier, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration avec pouvoir de substitution donnée le 16 mai 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

I.- Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination.

1.1 Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination de BABCOCK & BROWN (APOLLO) S.à r.l., qui sera régie par le droit luxembourgeois (ci-après la Société), et en particulier par la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg Ville, Grand-duché de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Cependant, le Gérant unique ou en cas de pluralité des Gérants, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège social de la Société dans les limites de la ville de Luxembourg.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est d'investir dans les biens immobiliers directement ou indirectement à Luxembourg ou à l'étranger et d'acquérir ou de vendre ou tout autre acte de disposition, et la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts dans des entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société pourra également apporter toute assistance, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toute société, qui serait actionnaire, direct ou indirect, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (auxquelles il est ci-après fait référence comme les Sociétés Apparentées).

Pour les besoins de cet Article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société directement ou indirectement détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit au moyen de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

3.3 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

- emprunter sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et lever des fonds par, y compris mais non limité à, l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de capital, ou l'utilisation des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, selon des termes et conditions jugés adéquats avec ou sans sûreté;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs de l'entreprise (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par le droit luxembourgeois;

il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme de l'activité bancaire.

3.4 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans toutefois vouloir bénéficier du régime fiscal particulier de la Loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participation financières.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

II.- Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt cinq euros (25,- EUR), chacune (ci-après désignées les Parts). Il est fait ci-après référence aux détenteurs de Parts comme Associés.

5.2 Outre le capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission est à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts donnent droit à des droits égaux.

Art. 6. Indivisibilité des Parts.

6.1 Envers la Société, les Parts de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des Parts.

7.1 En cas d'Associé unique, les Parts de la Société sont librement transmissibles.

7.2 En cas de pluralité d'Associés, les Parts détenues par chacun d'entre eux ne sont cessibles que dans le respect des exigences des Articles 189 et 190 de la Loi.

7.3 De plus, chaque Associé s'engage à ne pas céder, mettre en gage ou accorder des garanties sur les Parts qu'il détient sans le consentement préalable et écrit du Conseil de Gérance.

III.- Gestion - Représentation

Art. 8. Conseil de gérance.

8.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'Associé (des Associés) (chacun un Gérant et ensemble les Gérants). En cas de pluralité de Gérants, ils constitueront un Conseil de Gérance.

8.2 Le(s) Gérant(s) n'a/ont pas besoin d'être Associé(s). Le(s) Gérant(s) est/sont révocable(s) à tout moment avec ou sans motif sur décision de l'Associé (des Associés).

Art. 9. Pouvoirs du Conseil de Gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant unique, ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance a tous les pouvoirs pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que cela soit conforme aux dispositions de cet Article.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant unique, ou en cas de pluralité de Gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 10. Représentation de la société.

10.1 La Société sera valablement engagée envers les tiers par la signature du Gérant unique, ou en cas de pluralité de Gérants, par la signature unique de tout Gérant ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir sera délégué, en cas de Gérant unique, par le Gérant unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par un Gérant.

Art. 11. Délégation et représentant du Conseil de Gérance.

11.1 Le Gérant unique, ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer leur(s) pouvoir(s) pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents ad hoc.

11.2 Le Gérant unique ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance déterminera les responsabilités de l'agent en question et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et autres conditions de la représentation.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance.

12.1 En cas de pluralité de Gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés et ont renoncé à la convocation par écrit.

12.3 Tout Gérant peut participer aux réunions du Conseil de Gérance en nommant par écrit ou par télégramme ou par télécopie ou par e-mail ou par lettre un autre Gérant comme son représentant. Un Gérant peut aussi nommer un autre Gérant pour le représenter par téléphone, ce qui doit être ultérieurement confirmé par écrit.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement discuter et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité simple.

12.5 L'utilisation de l'équipement de vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pourvu que chaque Gérant participant soit capable d'entendre et d'être entendu par les autres Gérants participants qu'ils utilisent ou non cette technologie, et chaque Gérant participant est considéré comme présent et autorisé à voter par vidéo ou téléphone.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valable et efficace comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Le procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance doit être signé par tous les Gérants présents ou représentés à la réunion. Des extraits doivent être certifiés par tout Gérant ou par toute personne nommée par tout Gérant ou durant une réunion du Conseil de Gérance.

IV.- Assemblées générales des associés

Art. 13. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Associés - Votes.

13.1 L'Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives quelque soit le nombre de Parts qu'il détient. Chaque Associé possède des droits de vote proportionnel au nombre de Parts qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent.

13.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve de toute autre disposition de la Loi.

V.- Exercice social

Art. 14. Exercice Social.

14.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par les Gérants et ceux-ci prépareront un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 15. Dividendes.

15.1 Les bénéfices de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

15.2 Du bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.3 Dans la mesure où des fonds sont disponibles au niveau de la Société tant dans le respect de la Loi que des Statuts, les Gérants pourront proposer que ces fonds disponibles soient distribués.

15.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

15.5 Le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes dans la mesure de ce qui est permis par le droit luxembourgeois.

VI.- Liquidation

Art. 16. Causes de Dissolution.

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

Art. 17. Liquidation.

17.1 La liquidation de la Société requiert l'approbation de la majorité des Associés.

17.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

VII.- Loi applicable

Art. 18. Loi Applicable.

18.1 Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 Décembre 2007.

Souscription - libération

Ces faits exposés, BABCOCK & BROWN APOLLO LIMITED, prénommée et représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entière du capital social de la Société et d'avoir libéré intégralement les cinq cents (500) parts sociales par un versement en espèces, si bien que la somme de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire.

Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à mille sept cents euros (€ 1.700,-).

Décisions des Associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme Gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Mr Neil Lewis, avocat, né à Johnstone, Ecosse le 25 janvier 1962, demeurant Gowers Old Avenue Weybridge, Surrey KT13 0PS, Ecosse;

- Mr Christian Terberger, gérant, né le 27 octobre 1953 à Frankfurt am Main, Allemagne, demeurant au 4, rue Alphonse Weicker, 2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Nicolas Comes, dirigeant de sociétés, né le 30 Juin 1948 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant au 1, Feitekneppchen, L-8129 Bridel, Grand-Duché de Luxembourg;

- Yves Elsen, dirigeant de sociétés, né le 4 mars 1958 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant 8, rue des Thermes Romains, L-8266 Mamer, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Charpentier, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, Relation: LAC /2007 / 11305. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 juin 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007074948/202/378.

(070081497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

Pyracantha, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 15.713.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 6 avril 2007 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs Gillet Etienne, 3B, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, Glesener Guy, 36, rue Frantz Seimetz L-2531 Luxembourg, Tordoor Jacques, 3B, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg en tant qu'administrateurs et la société AUDITEX S.A.R.L. 3B, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg en tant que commissaire aux comptes.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2013.

L'Assemblée prend également acte de la nouvelle adresse de Monsieur Guy Glesener au 36, rue Frantz Seimetz, L-2531 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007074944/3842/20.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06292. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

Belpolis Benelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 72, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 70.274.

—
Notules du conseil d'administration du 20 avril 2005

- Christian Peret
- Natalia Kornienkova
- Guy Paul Hermans

Il est convenu et agréé à la majorité des voix de renouveler pour une période de six années, le mandat d'administrateur Monsieur Christian Peret, Madame Natalia Kornienkova et Monsieur Guy Paul Hermans prénommé.

Fait à Luxembourg, le 20 avril 2005.

C. Peret / N. Kornienkova / G. Hermans.

Référence de publication: 2007075170/1603/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2007, réf. LSO-CB02868. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

Eurogest Benelux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 56.836.

—
Extrait du procès-verbal des résolutions prises par l'associé unique en date du 25 août 2006

L'associé unique, la société anonyme AELSION INVESTISSEMENTS S.A., a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique prend acte de la démission de Monsieur Armando Giove de son poste de gérant et décide de nommer en son remplacement Monsieur Francesco Zito, employé privé, né à Noci (Italie), le 10 décembre 1950, demeurant à L-2231 Luxembourg, 27, rue Noppeney, et ce avec effet immédiat.

FIDUCIAIRE DU KIEM S.A.R.L.

Signature

Référence de publication: 2007075153/1429/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF09201. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

Bluefire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 60.660.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 18 mai 2007

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 18 mai 2007, que:

- L'assemblée a accepté la démission de Monsieur François Mesenburg, avec effet au 18 mai 2007, de son mandat d'administrateur, et nommé Monsieur François Georges, expert-comptable, né le 20 mars 1967 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, comme administrateur de la société, avec effet immédiat, en remplacement de l'administrateur démissionnaire et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.

- L'assemblée a pris acte des démissions de Monsieur Alain Renard, de Monsieur Jean-Robert Bartolini et de Monsieur Pierre Mestdagh, de leurs mandats d'administrateurs, avec effet au 18 mai 2007. Elle a pris également acte de la démission de la société FIN-CONTROLE S.A. de son mandat de Commissaire, avec effet au 18 mai 2007.

L'assemblée a décidé de nommer Monsieur Stéphane Meyer, Avocat, né le 30 avril 1972 à Essen (Allemagne), demeurant à L-2143 Luxembourg, 45, rue Laurent Ménager, ainsi que Mademoiselle Anne-Marie Pratiffi, employée privée, né le 17 avril 1971 à Mont Saint Martin (France), demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, comme administrateurs de la société, avec effet immédiat, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.

L'assemblée a décidé de nommer Monsieur Edouard Georges, employé privé, né le 10 février 1968 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, aux fonctions de Commissaire, avec effet immédiat, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2007.

BLUEFIRE S.A.

F. Georges / A.-M. Pratiffi

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007075157/5710/31.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07689. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

Wafra/Aref Opéra Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 29, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 112.860.

—
On the Seventeenth of April, in the year Two Thousand and Seven.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of WAFRA/AREF OPERA INVESTMENT Sàrl, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated by notarial deed, before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary public residing in Luxembourg, on 12th December 2005, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 567 of mars 17th, 2006, having its registered office in L-1651 Luxembourg, 29, avenue Guillaume, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 112.860 (hereafter referred to as the «Company»).

The meeting was opened by Mr. Benoît Massart, lawyer, having his professional address at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, being in the chair, who appointed as Secretary Mr. Yohan Menna, lawyer, having his professional address at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, the meeting elected as Scrutineer Mr. Yohan Menna, pre-named.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to amend article 10, third paragraph, of the articles of incorporation of the company so that it will henceforth read as follows:

«The Company shall be bound by the sole signature of its single manager and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two members of the Board of Managers or by any other person to whom a special power of attorney has been granted by the Board of Managers.»

2. Decision to appoint Mr. Thomas Hoeller as Manager;
3. Confirmation of the current composition of the board of managers of the Company; and
4. Miscellaneous.

II. The represented shareholder at the present extraordinary general meeting (thereof to referred to as the «Sole Shareholder»), the proxy-holder of the represented shareholder, and the number of his shares, are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the represented shareholder, the proxy-holder of the represented shareholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxy of the represented shareholder will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved, the represented shareholder took the following resolutions:

I. First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 10, third paragraph, of the articles of incorporation of the company so that it will henceforth read as follows:

«The Company shall be bound by the sole signature of its single manager and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two members of the Board of Managers or by any other person to whom a special power of attorney has been granted by the Board of Managers.»

II. Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint, Mr. Thomas Hoeller, Real Estate Professional, residing at 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Germany), as Manager, with immediate effect.

Mr. Thomas Hoeller is appointed for an indefinite period.

III. Third resolution

The Sole Shareholder declares that the current composition of the board of managers of the Company is the following:

- Mr. Dirk Ruppert;
- Mr. Paul Devonshire; and
- Mr. Thomas Hoeller.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind will be born by the Company as, a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 2,000.-.

The notary, who understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French versions, the English one will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing party, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille sept, le dix-sept avril.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de WAFRA/AREF OPERA INVESTMENT Sàrl, société à responsabilité limitée, constituée par acte notarié, par devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, le 12 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 567 du 17 mars 2006, ayant son siège social au 29, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.860 (ci-après la «Société»).

L'assemblée a été ouverte par M. Benoît Massart, juriste, ayant son adresse professionnelle au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, président, celui-ci a nommé comme Secrétaire M. Yohan Menna, juriste, ayant son adresse professionnelle au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, l'assemblée a élu comme Scrutateur M. Yohan Menna, précité.

Le bureau de la présente assemblée ayant été constitué, le Président a déclaré et requis du notaire qu'il établisse que:

I. L'agenda de l'assemblée est le suivant:

1. Décision de modifier l'article 10, troisième paragraphe, des statuts de la Société, lequel devra désormais être lu comme suit:

«La société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance ou de toute autre personne à qui un mandat spécial a été donné par le Conseil de Gérance.»;

2. Décision de nommer M. Thomas Hoeller comme gérant;
3. Confirmation de la composition de l'actuel conseil de gérance de la Société;
4. Divers.

II. L'associé représenté à la présente assemblée générale extraordinaire (ci-après l'«Associé Unique»), le mandataire de l'associé représenté, ainsi que le nombre de parts sociales qu'il détient, sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, signée par l'associé représenté, le mandataire de l'associé représenté, par les membres du bureau de la présente assemblée et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte.

La procuration de l'associé représenté sera également annexée au présent acte.

III. Il résulte de cette liste de présence que toutes les parts sociales en circulation sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

Après approbation des précédentes, l'associé représenté a adopté les résolutions suivantes:

I. Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 10, troisième paragraphe, des statuts de la Société, lequel devra désormais être lu comme suit:

«La société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance ou de toute autre personne à qui un mandat spécial a été donné par le Conseil de Gérance.»

II. Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de nommer M. Thomas Hoeller, Professionnel du Secteur Immobilier (Real Estate Professional), demeurant à 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Allemagne), comme gérant, avec effet immédiat.

M. Thomas Hoeller est nommé pour une période indéterminée.

III. Troisième résolution

L'Associé Unique déclare que l'actuel conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- M. Dirk Ruppert;
- M. Paul Devonshire; et
- M. Thomas Hoeller.

Coûts

La partie comparante évalue que les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à EUR 2.000,-.

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la partie comparante, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: B. Massart, Y. Menna, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, Relation: LAC/2007/5614. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007075009/211/118.

(070081828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

Olivia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 86.209.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007075089/504/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07803. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

Patina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 71.927.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2007.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007075088/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07801. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

Riviera S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 13.825.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2007.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007075087/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07793. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

Foncière Paseo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 107.555.

La société FINDI S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.315, nommée administrateur en date du 24 mars 2006, a désigné Madame Nicole Thirion, née le 5 décembre 1957, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat jusqu'à l'an 2011.

La société LOUV S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 LUXEMBOURG, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 89.272, nommée administrateur en date du 19 avril 2005, a désigné Monsieur Benoît Parmentier, né le 14 juin 1977, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat jusqu'à l'an 2011.

La société MADAS S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.316, nommée administrateur en date du 24 mars 2006, a désigné Monsieur Christian Francois, né le 1^{er} avril 1975, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat jusqu'à l'an 2011.

Luxembourg, le 7 mai 2007.

FINDI S.à r.l. / LOUV S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

N. Thirion / B. Parmentier

Représentant permanent et Présidente du Conseil d'Administration / Représentant permanent

Référence de publication: 2007074252/795/26.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2007, réf. LSO-CF05731. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

European United Bakeries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 118.285.

Notice for publication of the resolutions taken by the Board of Directors on March 8th, 2007

- Mr. Jean-Robert Bartolini, born in Differdange (Luxembourg) on November 10th, 1962, professionally residing at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, will act as permanent representative of the company EFFIGI S.à r.l., with registered office in Luxembourg, at 23, avenue Monterey (L-2086), RCS Luxembourg B 107.313, appointed as Director on July 20th, 2006 and for a period of five years, until the Annual General Meeting of 2011. Mr. Jean-Robert Bartolini will take on this position till 2011, for the whole duration of the mandate as Director of EFFIGI S.à r.l.

- Mrs. Betty Prudhomme, born in Arlon (Belgium) on January 30th, 1960, professionally residing at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, will act as permanent representative of the company FIDIS S.à r.l., with registered office in Luxembourg, at 23, avenue Monterey (L-2086), RCS Luxembourg B 107.312, appointed as Director on July 20th, 2006 and for a period of five years, until the Annual General Meeting of 2011. Mrs. Betty Prudhomme will take on this position for the whole duration of the mandate as Director of FIDIS S.à r.l.

- Mrs. Corinne Bitterlich, born in Quierschied (Germany) on July 2nd, 1969, professionally residing at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, will act as permanent representative of the company FINDI S.à r.l., with registered office in Luxembourg, at 23, avenue Monterey (L-2086), RCS Luxembourg B 107.315, appointed as Director on July 20th, 2006 and for a period of five years, until the Annual General Meeting of 2011. Mrs. Corinne Bitterlich will take on this position for the whole duration of the mandate as Director of FINDI S.à r.l.

Avis de dépôt des résolutions prises par le Conseil d'Administration le 8 mars 2007

- Monsieur Jean-Robert Bartolini, né à Differdange (Luxembourg) le 10 novembre 1962, résidant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, assumera la fonction de représentant permanent de la société EFFIGI S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, RC Luxembourg B 107.313, nommée Administrateur le 20 juillet 2006 et pour un durée de cinq ans, jusqu'à notre Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011. Monsieur Jean-Robert Cartoline assumera cette fonction jusqu'en 2011, pour toute la durée du mandat d'Administrateur de la société EFFIGIE S.à r.l.

- Madame Betti Prudhomme, née à Armon (Belgique) le 30 janvier 1960, résidant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, assumera la fonction de représentant permanent de la société FIAIS S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, RC Luxembourg B 107.312, nommée Administrateur le 20 juillet 2006 et pour un durée de cinq ans, jusqu'à notre Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011. Madame Betti Prudhomme assumera cette fonction jusqu'en 2011, pour toute la durée du mandat d'Administrateur de la société FIAIS S.à r.l.

- Madame Acorine Bitterliche, née à Quierschied (Allemagne) le 2 juillet 1969, résidant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, assumera la fonction de représentant permanent de la société FINDI S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, RC Luxembourg B 107.315, nommée Administrateur le 20 juillet 2006 et pour un durée de cinq ans, jusqu'à notre Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011. Madame Acorine Bitterliche assumera cette fonction jusqu'en 2011, pour toute la durée du mandat d'Administrateur de la société FINDI S.à r.l.

EUROPEAN UNITED BAKERIES S.A.

FIAIS S.à r.l. / FINDI S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

B. Prudhomme / C. Bitterliche

Représentant Permanent / Représentant Permanent

Référence de publication: 2007074247/795/48.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2007, réf. LSO-CF05741. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

Tradition Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activités Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 29.181.

L'an deux mille sept, le quinze mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TRADITION LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à Munsbach, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 octobre 1988, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 19 du 24 janvier 1989, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 avril 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1281 du 3 juillet 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Victor Troch, courtier, demeurant à Koerich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Carsten Salewski, courtier, demeurant à I-Igel.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que sur les quatre mille neuf cent vingt-neuf (4.929) actions représentant l'intégralité du capital social, quatre mille neuf cent vingt-huit (4.928) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour. Toutes les actions sont nominatives.

Que l'actionnaire minoritaire détenant une (1) action, lequel a été dûment convoqué à la présente Assemblée générale extraordinaire par lettre recommandée en date du 18 avril 2007, ne s'est pas présenté.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- L'augmentation du capital social de la société à concurrence de EUR 370.000,- pour le porter de son montant actuel de EUR 1.221.686,86 à EUR 1.591.686,86 par la création et l'émission de 1.492 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

2.- Souscription et libération en espèces des actions nouvelles par l'actionnaire majoritaire.

3.- Modification afférente de l'article 6 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois cent soixante-dix mille euros (EUR 370.000,-) pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent vingt et un mille six cent quatre-vingt-six euros quatre-vingt-six cents (1.221.686,86) à un million cinq cent quatre-vingt-onze mille six cent quatre-vingt-six euros quatre-vingt-six cents (EUR 1.591.686,86) par la création et l'émission de mille quatre cent quatre-vingt-douze (1.492) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Deuxième résolution

L'assemblée après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration établi conformément à l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, décide de supprimer le droit de souscription préférentiel de l'actionnaire minoritaire et admet à la souscription de la totalité des mille quatre cent quatre-vingt-douze (1.492) actions nouvelles l'actionnaire majoritaire la société TRADITION SERVICE HOLDING S.A., ayant son siège social à CH-1003 Lausanne, rue de Langallerie 11.

Souscription - Paiement

Ensuite la société TRADITION SERVICE HOLDING S.A., prédésignée,

ici représentée par Monsieur Carsten Salewski, prénommé, en vertu d'une procuration ci-annexée,

a déclaré souscrire les mille quatre cent quatre-vingt-douze (1.492) actions nouvelles et les libérer intégralement en numéraire de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de trois cent soixante-dix mille euros (EUR 370.000,-) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Suite à l'augmentation de capital qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article six des statuts de la société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à un million cinq cent quatre-vingt-onze mille six cent quatre-vingt-six euros quatre-vingt-six cents (EUR 1.591.686,86) représenté par six mille quatre cent vingt (6.420) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 5.500,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: V. Troch, A. Siebenaler, C. Salewski, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007. Relation: LAC/2007/9216. — Reçu 3.700 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007074330/242/74.

(070080761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

Rhein Securities Holding 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 129.020.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the thirty-one of May

There appeared:

RHEIN SECURITIES INVESTMENTS S.à r.l., a company incorporated under the law of Luxembourg and having its registered office at 63-65, rue de Merl in L-2146 Luxembourg.

here represented by Mrs Flora Gilbert, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on the 25th of May 2007

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The Corporation's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Corporation has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company's purpose shall further be to invest in, own and divest itself of real estate related investments either directly or through direct or indirect participations in subsidiaries owing such investments.

In general, the Corporation may take any measure and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes, remaining always, however, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name RHEIN SECURITIES HOLDING 2 S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 500 (five hundred) shares of EUR 25.- (twenty five Euro) each, all fully paid-up and subscribed.

The Company may redeem its own shares.

Art. 7. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the 31 of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31 st of December 2007.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription-Payment

The appearing party, RHEIN SECURITIES INVESTMENTS S.à r.l., represented as stated hereabove, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of EUR 12,500.- is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 1,600.- Euros.

Resolutions of the sole shareholder

- 1) The Company will be administered for an unlimited period of time by the following sole manager:

Mister Jean-Marc Faber, Chartered Accountant, born in Luxembourg, on the 7th of April 1966, residing professionally at L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

- 2) The address of the corporation is fixed in L-2146 Luxembourg, 63- 65, rue de Merl.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente et un mai

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société RHEIN SECURITIES INVESTMENTS S.à r.l., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg, ici représentée par Madame Flora Gibert, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 25 mai 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

L'objet de la société est aussi d'investir dans, de détenir et de revendre les immeubles liés à ces investissements soit directement soit au travers de participations directes ou indirectes dans les filiales ou succursales détenant de tels investissements.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: RHEIN SECURITIES HOLDING 2 S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euro) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euro) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Le comparant, RHEIN SECURITIES INVESTMENTS S.à r.l., représenté comme il est dit ci-avant, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 1.600,- Euro.

Décision de l'associé unique

- 1) La Société est administrée pour une durée indéterminée par le gérant unique suivant:
Monsieur Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
- 2) L'adresse de la Société est fixé à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2007, Relation: LAC/2007/10880. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007075051/211/240.

(070081736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

Security Capital (EU) Management Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 51.782.

—
Extrait rectificatif

Selon l'extrait sous rubrique, nous avons pu constater qu'il y a erreur au niveau de la:

- Composition du conseil d'administration

Par conséquent, nous vous prions de bien vouloir rayer Monsieur Kenneth Macnaughton.

Luxembourg, le 12 juin 2007.

SECURITY CAPITAL (EU) MANAGEMENT HOLDINGS S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007075036/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF06839. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

MVJ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 75.871.

—
Le bilan de clôture au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2007.

FISOGEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2007075080/1218/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF03021. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

Engineering Consultancy Services Hermes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 149, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 49.273.

—
Le bilan de clôture au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2007.

FISOGEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2007075081/1218/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF03025. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

WP IX LuxCo I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.544.200,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 110.184.

—
In the year two thousand seven, on the third of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

WP IX INTERNATIONAL HOLDINGS, LLC, with registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 (WPPE IX),

being the sole shareholder of WP IX LUXCO I S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the trade and companies' register of Luxembourg under section B number 110.184,

duly represented by Ms Ute Bräuer, maître en droit, residing at Luxembourg, by virtue of a proxy,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The appearing party representing the whole corporate capital then considers the following agenda:

Agenda:

1. Increase of the share capital from its present amount of one million three hundred two thousand four hundred euro (EUR 1,302,400.-) represented by fifty-two thousand ninety-six (52,096) shares of twenty-five euro (EUR 25.-) each, up to one million five hundred forty-four thousand two hundred euro (EUR 1,544,200.-) by the issue of nine thousand six hundred seventy-two (9,672) shares of a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to be paid by a contribution in cash of two hundred forty-one thousand eight hundred euro (EUR 241,800.-).

2. Subsequent amendment of article six (6) paragraph one (1) of the articles of association of the Company that now reads as follows:

« **Art. 6.** The Company's share capital is set at one million five hundred forty-four thousand two hundred euro (EUR 1,544,200.-) represented by sixty-one thousand seven hundred sixty-eight (61,768) shares of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all fully paid-up and subscribed.»

and passes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the subscribed share capital of the Company from its present amount of one million three hundred two thousand four hundred euro (EUR 1,302,400.-) represented by fifty-two thousand ninety-six (52,096) shares of twenty-five euro (EUR 25.-) each, up to one million five hundred forty-four thousand two hundred euro (EUR 1,544,200.-) by the issue of nine thousand six hundred seventy-two (9,672) shares of a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to be paid by a contribution in cash of two hundred forty-one thousand eight hundred euro (EUR 241,800.-).

All shares have been subscribed by the sole shareholder.

All the issued shares are fully paid up by the sole shareholder by a contribution in cash so that the amount of two hundred forty-one thousand eight hundred euro (EUR 241,800.-) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

Second resolution

Further to the foregoing resolution, article six (6) paragraph one (1) of the Company's articles of association is amended and will now read as follows:

« **Art. 6.** The Company's share capital is set at one million five hundred forty-four thousand two hundred euro (EUR 1,544,200.-) represented by sixty-one thousand seven hundred sixty-eight (61,768) shares of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all fully paid-up and subscribed.»

Estimation of costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of this increase of capital, is approximately at EUR 4,200.-.

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

The undersigned notary, who has personal knowledge of the English language, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trois mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

WP IX INTERNATIONAL HOLDINGS, LLC, ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 (WPPE IX),

étant le seul associé de WP IX LUXCO I S.à r.l., (la «Société») une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 9, rue Sainte. Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 110.184.

dûment représentée par Mme Ute Bräuer, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration.

La procuration précitée signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire susnommé restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, considère l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social pour le porter de son montant actuel de un million trois cent deux mille quatre cents euros (EUR 1.302.400,-) représenté par cinquante-deux mille quatre-vingt-seize (52.096) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à un million cinq cent quarante-quatre mille deux cents euros (EUR 1.544.200,-) par l'émission de neuf mille six cent soixante-douze (9.672) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), devant être payée par un apport en numéraire de deux cent quarante et un mille huit cents euros (EUR 241.800,-).

2. Modification subséquente de l'article six (6) paragraphe un (1^{er}) des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à un million cinq cent quarante-quatre mille deux cents euros (EUR 1.544.200,-) représenté par soixante et un mille sept cent soixante-huit (61.768) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

et prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société pour le porter de son montant actuel de un million trois cent deux mille quatre cents euros (EUR 1.302.400,-) représenté par cinquante-deux mille quatre-vingt-seize (52.096) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à un million cinq cent quarante-quatre mille deux cents euros (EUR 1.544.200,-) par l'émission de neuf mille six cent soixante-douze (9.672) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), devant être payée par un apport en numéraire de deux cent quarante et un mille huit cents euros (EUR 241.800,-).

Les parts sociales nouvelles ont été intégralement souscrites par l'associé unique, mentionné ci-avant, et ont été entièrement libérées par un apport en numéraire, de sorte que la somme de deux cent quarante et un mille huit cents euros (EUR 241.800,-) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, article six (6) paragraphe un (1^{er}) des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à un million cinq cent quarante-quatre mille deux cents euros (EUR 1.544.200,-) représenté par soixante et un mille sept cent soixante-huit (61.768) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à la somme de EUR 4.200,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'entête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: U. Bräuer, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2007. Relation: LAC/2007/8099. — Reçu 2.418 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007074362/242/116.

(070080748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

ESRI BeLux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 83.557.

Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 9 février 2004 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a été décidé de nommer:

TOWERBEND LIMITED, Suite 3, 54-56 Marylebone Lane, WU1 2NU London

aux fonctions de commissaire aux comptes en remplacement de QUEEN'S HOLDINGS LLC démissionnaire, avec effet au 31 décembre 2003.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 22 mai 2007.

Pour ESRI BELUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2007074274/744/18.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF01796. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

Hodingh S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 58.636.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenu au siège social le 29 mai 2007

1. Le Conseil d'Administration accepte la démission de l'administrateur Mme Patricia Jupille et nomme en son remplacement M. Stirano Giorgio, Managing Director, né le 23 février 1950 à Turin (Italie), demeurant à Floridian Palace, 21, boulevard du Larvotto, MC 98 000 Monaco.

Luxembourg, le 29 mai 2007.

Pour HODINGH S.A.

Signature

Référence de publication: 2007074275/744/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF01794. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

I.A.L. International Acquisitions Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 51.501.

Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 8 mars 2007 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a été décidé de nommer:

GORDALE MARKETING LIMITED, 4, Andrea Zakou Egkomi, P.C. 2404, Nicosia, Cyprus

aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de TOWERBEND LIMITED démissionnaire, avec effet au 3 décembre 2006.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2007.

Pour I.A.L. - INTERNATIONAL ACQUISITIONS LUXEMBOURG HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007074276/744/19.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF01789. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

SOFEA S.A., Société Financière European Appraisers, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 78.023.

Société constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, le 15 septembre 2000, publié au Mémorial C N ° 189 du 13 mars 2001

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 14 mai 2007 réunie à Luxembourg

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue en date du 14 mai 2007 que:
Le Conseil d'Administration a décidé de nommer en son sein Monsieur Dominique Philippe à la fonction de président du Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 14 mai 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007075028/2703/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF08071. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

Européenne de Courtage (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg-Merl, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 61.200.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue au siège social le jeudi 12 avril 2007

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue en date du 12 avril 2007 que:
Le Conseil d'Administration a décidé de nommer en son sein Monsieur Dominique Philippe à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 13 avril 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007075029/2703/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF08065. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

EURX Central European Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 29, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 122.417.

On the seventeenth of April, in the year two thousand and seven.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of EURX CENTRAL EUROPEAN INVESTMENT Sàrl, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated by notarial deed, before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on 6th December 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 113 of February 5th, 2007, having its registered office in L-1651 Luxembourg, 29, avenue Guillaume, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 122.417 (hereafter referred to as the «Company»).

The meeting was opened by Mr. Benoît Massart, lawyer, having his professional address at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, being in the chair, who appointed as Secretary Mr. Yohan Menna, lawyer, having his professional address at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, the meeting elected as Scrutineer Mr. Yohan Menna, pre-named.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to amend article 10, third paragraph, of the articles of incorporation of the company so that it will henceforth read as follows:

«The Company shall be bound by the sole signature of its single manager and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two members of the Board of Managers or by any other person to whom a special power of attorney has been granted by the Board of Managers.»;

2. Decision to appoint Mr. Thomas Hoeller and Mr. Paul Devonshire as Managers;
3. Confirmation of the current composition of the board of managers of the Company; and
4. Miscellaneous.

II. The represented shareholder at the present extraordinary general meeting (thereof to referred to as the «Sole Shareholder»), the proxy-holder of the represented shareholder, and the number of his shares, are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the represented shareholder, the proxy-holder of the represented shareholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxy of the represented shareholder will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved, the represented shareholder took the following resolutions:

I. First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 10, third paragraph, of the articles of incorporation of the company so that it will henceforth read as follows:

«The Company shall be bound by the sole signature of its single manager and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two members of the Board of Managers or by any other person to whom a special power of attorney has been granted by the Board of Managers.»

II. Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint the following persons, Real Estate Professionals, residing at 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Germany), as Managers, with immediate effect:

- Mr. Thomas Hoeller; and
- Mr. Paul Devonshire.

Mr. Thomas Hoeller and Mr. Paul Devonshire are appointed for an indefinite period.

III. Third resolution

The Sole Shareholder declares that the current composition of the board of managers of the Company is the following:

- Mr. Dirk Ruppert;
- Mr. Paul Devonshire; and
- Mr. Thomas Hoeller.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind will be born by the Company as, a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 2,000.-.

The notary, who understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French versions, the English one will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing party, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille sept, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de EURX CENTRAL EUROPEAN INVESTMENT Sàrl, société à responsabilité limitée, constituée par acte notarié, par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 6 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 113 du 5 février 2007, ayant son siège social au 29, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.417 (ci-après la «Société»).

L'assemblée a été ouverte par M. Benoît Massart, juriste, ayant son adresse professionnelle au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, président, celui-ci a nommé comme Secrétaire M. Yohan Menna, juriste, ayant son adresse professionnelle au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, l'assemblée a élu comme Scrutateur M. Yohan Menna, précité.

Le bureau de la présente assemblée ayant été constitué, le Président a déclaré et requis du notaire qu'il établisse que:

I. L'agenda de l'assemblée est le suivant:

1. Décision de modifier l'article 10, troisième paragraphe, des statuts de la Société, lequel devra désormais être lu comme suit:

«La société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance ou de toute autre personne à qui un mandat spécial a été donné par le Conseil de Gérance.»;

2. Décision de nommer M. Thomas Hoeller et M. Paul Devonshire comme gérants;

3. Confirmation de la composition de l'actuel conseil de gérance de la Société;

4. Divers.

II. L'associé représenté à la présente assemblée générale extraordinaire (ci-après l'«Associé Unique»), le mandataire de l'associé représenté, ainsi que le nombre de parts sociales qu'il détient, sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, signée par l'associé représenté, le mandataire de l'associé représenté, par les membres du bureau de la présente assemblée et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte.

La procuration de l'associé représenté sera également annexée au présent acte.

III. Il résulte de cette liste de présence que toutes les parts sociales en circulation sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

Après approbation des précédentes, l'associé représenté a adopté les résolutions suivantes:

I. Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 10, troisième paragraphe, des statuts de la Société, lequel devra désormais être lu comme suit:

«La société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance ou de toute autre personne à qui un mandat spécial a été donné par le Conseil de Gérance.»

II. Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de nommer les personnes suivantes, Professionnels du Secteur Immobilier (Real Estate Professionals), demeurant à 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Allemagne), comme gérants, avec effet immédiat:

- M. Thomas Hoeller; et

- M. Paul Devonshire.

M. Thomas Hoeller et M. Paul Devonshire sont nommés pour une période indéterminée.

III. Troisième résolution

L'Associé Unique déclare que l'actuel conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- M. Dirk Ruppert;

- M. Paul Devonshire; et

- M. Thomas Hoeller.

Coûts

La partie comparante évalue que les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à EUR 2.000,-.

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la partie comparante, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: B. Massart, Y. Menna, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007. Relation: LAC/2007/5619. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007075007/211/123.

(070081807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

Fidesco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 68.578.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2007.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007075083/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07782. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

SPXA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 114.127.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. MANAGEMENT s.à r.l. / A.T.T.C. DIRECTORS s.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. s.a., (Gérant)

E. Patteet / J. P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007075318/813/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF01828. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

Pacific Haus S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.326.

In the year two thousand and seven, on the twenty-sixth day of April.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

CPI I&G GERMANY S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg here represented by Ludovic Samonini, juriste, residing professionally at Luxembourg by virtue of a proxy hereto attached, the sole partner of PACIFIC HAUS S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated by a deed of M^e Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 16th February 2007, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. The sole partner holds one hundred (100) shares in issue, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

A. Increase of the issued share capital of the Company from twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) to three million one hundred thirty-two thousand five hundred Euro (€ 3,132,500.-) by the issue of twenty-four thousand nine hundred and sixty (24,960) new shares of a par value of one hundred and twenty-five Euro (€ 125.-) each.

B. Subscription and payment of the shares to be issued by CPI I&G GERMANY S.à r.l. and consequential amendment of the first paragraph of article 6 of the Company's articles of incorporation.

The decisions taken by the sole member are as follows:

First resolution

It is resolved to increase the issued share capital of the Company from twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) to three million one hundred thirty-two thousand five hundred Euro (€ 3,132,500.-) by the issue of twenty-four thousand nine hundred and sixty (24,960) new shares of a par value of one hundred and twenty-five Euro (€ 125.-) each to be subscribed and paid in full in cash by CPI I&G GERMANY S.à.r.l.

The new shares referred to above have been subscribed and paid in full by the sole member.

Evidence of such payment has been given to the undersigned notary.

Second resolution

As a result of the preceding increase of share capital, it is resolved to amend the first paragraph of article 6 as follows:

« **Art. 6.**

6.1 The capital is set at three million one hundred thirty-two thousand five hundred Euro (€ 3,132,500.-) divided into twenty-five thousand sixty (25,060) shares of one hundred and twenty-five Euro (€ 125.-) each.»

Expenses

The expenses, costs, remuneration's or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 34,500.-.

The undersigned notary, who knows English, states that the present deed is worded in English followed by a German version and that in case of discrepancies between the English and the German text, the German version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendsieben, am sechszwanzigsten Tag des Monats April.

Erschien vor dem unterzeichnenden Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg:

CPI I&G GERMANY S.à.r.l., eine société à responsabilité limitée mit eingetragenem Gesellschaftssitz in 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxemburg, hier vertreten durch Ludovic Samonini, Jurist, mit Wohnsitz in Luxemburg, ermächtigt durch beiliegende Vollmacht, und alleiniger Gesellschafter von PACIFIC HAUS S.à.r.l. (die «Gesellschaft»), einer société à responsabilité limitée mit eingetragenem Gesellschaftssitz in 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxemburg, die am 16. Februar 2007 durch Urkunde des Notars M^e Joseph Elvinger mit Amtssitz in Luxemburg, derzeit noch nicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, veröffentlicht, gegründet wurde.

Die Bevollmächtigte erklärte und ersuchte den Notar, folgendes zu beurkunden:

1. Der alleinige Gesellschafter hält alle ausgegebenen einhundert (100) Anteile, so dass rechtsgültig über alle Punkte der Tagesordnung entschieden werden kann.

2. Die Punkte, über welche Beschlüsse gefasst werden sollen, sind die folgenden:

A. Erhöhung des Aktienkapitals von zwölftausendfünfhundert Euro (€ 12.500,-) auf drei Millionen einhundertzweiunddreißigtausendfünfhundert Euro (€ 3.132.500,-) durch Ausgabe von vierundzwanzigtausendneuhundertsechzig (24.960) neuen Anteilen mit einem Nominalwert von je einhundertfünfundzwanzig Euro (€ 125,-).

B. Zeichnung und Bezahlung der ausgegebenen Anteile durch CBI I&G GERMANY S.à r.l. und infolgedessen Änderung des ersten Paragraphs des Artikels 6 der Satzung der Gesellschaft.

Folgende Entscheidungen wurden durch den alleinigen Gesellschafter getroffen:

Erster Beschluss

Es wird beschlossen, das Aktienkapital von zwölftausendfünfhundert Euro (€ 12.500,-) auf drei Millionen einhundertzweiunddreißigtausendfünfhundert Euro (€ 3.132.500,-) durch Ausgabe von vierundzwanzigtausendneuhundertsechzig (24.960) neuen Anteilen mit einem Nominalwert von je einhundertfünfundzwanzig Euro (€ 125,-), alle gegen Bareinlage gezeichnet durch CPI I&G GERMANY S.à r.l. zu erhöhen.

Die neuen Anteile wurden vom alleinigen Gesellschafter gezeichnet und vollständig bezahlt.

Beweis über obige Barzahlung wird dem unterzeichnenden Notar vorgelegt.

Zweiter Beschluss

Infolge der obengenannten Aktienkapitalerhöhung wird beschlossen, den ersten Paragraph des Artikels 6 wie folgt zu ändern:

« **Art. 6.**

6.1 Das gezeichnete Aktienkapital wird auf drei Millionen einhundertzweiunddreißigtausendfünfhundert Euro (€ 3.132.500,-) festgesetzt, unterteilt in fünfundzwanzigtausendsechzig (25.060) Anteile mit einem Nominalwert von je einhundertfünfundzwanzig Euro (€ 125,-).»

76494

Kosten

Der Betrag der von der Gesellschaft aufgrund ihrer Gründung zu tragenden Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, wird auf EUR 34.500,- geschätzt.

Der unterzeichnende Notar, welcher die englische Sprache beherrscht, bestätigt, dass vorliegende Urkunde in Englisch gefasst ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung und dass im Falle von Abweichungen zwischen der englischen und der deutschen Fassung die deutsche Fassung maßgebend ist.

Worüber vorliegende Urkunde, am oben bezeichneten Tag in Luxemburg erstellt wurde.

Nach Verlesung des Dokuments in Anwesenheit der oben genannten Personen, unterzeichneten diese gemeinsam mit dem Notar vorliegende Urkunde.

Gezeichnet: L. Samonini, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2007. Relation: LAC/2007/7031. — Reçu 31.200 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende Kopie, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 21. Mai 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007074328/242/91.

(070080760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

Schon Andreas GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 89B, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 88.510.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SCHON ANDREAS GmbH

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

Signature

Référence de publication: 2007073298/1358/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE07043. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Wafra Finance (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 29, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 105.616.

On the Seventeenth of April, in the year Two Thousand and Seven.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of WAFRA FINANCE (LUX) Sàrl, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated by notarial deed, before Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg), on 13th January 2005, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 418 of May 6th, 2005, having its registered office in L-1651 Luxembourg, 29, avenue Guillaume, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 105.616 (hereafter referred to as the «Company»).

The meeting was opened by Mr. Benoît Massart, lawyer, having his professional address at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, being in the chair, who appointed as Secretary Mr. Yohan Menna, lawyer, having his professional address at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, the meeting elected as Scrutineer Mr. Yohan Menna, pre-named.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to amend article 10, third paragraph, of the articles of incorporation of the company so that it will henceforth read as follows:

«The Company shall be bound by the sole signature of its single manager and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two members of the Board of Managers or by any other person to whom a special power of attorney has been granted by the Board of Managers.»;

2. Decision to appoint Mr. Thomas Hoeller and Mr. Paul Devonshire as Managers;

3. Confirmation of the current composition of the board of managers of the Company; and

4. Miscellaneous.

II. The represented shareholder at the present extraordinary general meeting (thereof to referred to as the «Sole Shareholder»), the proxy-holder of the represented shareholder, and the number of his shares, are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the represented shareholder, the proxy-holder of the represented shareholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxy of the represented shareholder will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved, the represented shareholder took the following resolutions:

I. First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 10, third paragraph, of the articles of incorporation of the company so that it will henceforth read as follows:

«The Company shall be bound by the sole signature of its single manager and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two members of the Board of Managers or by any other person to whom a special power of attorney has been granted by the Board of Managers.»

II. Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint the following persons, Real Estate Professionals, residing at 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Germany), as Managers, with immediate effect:

- Mr. Thomas Hoeller; and
- Mr. Paul Devonshire.

Mr. Thomas Hoeller and Mr. Paul Devonshire are appointed for an indefinite period.

III. Third resolution

The Sole Shareholder declares that the current composition of the board of managers of the Company is the following:

- Mr. Dirk Ruppert;
- Mr. Paul Devonshire; and
- Mr. Thomas Hoeller.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind will be born by the Company as, a result of the present deed, are estimated at approximately 2,000.- Euros.

The notary, who understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French versions, the English one will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing party, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille sept, le dix-sept avril.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de WAFRA FINANCE (LUX) Sàrl, société à responsabilité limitée, constituée par acte notarié, par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Merci (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 janvier 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 418 du 6 mai 2005, ayant son siège social au 29, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.616 (ci-après la «Société»).

L'assemblée a été ouverte par M. Benoît Massart, juriste, ayant son adresse professionnelle au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, président, celui-ci a nommé comme Secrétaire M. Yohan Menna, juriste, ayant son adresse professionnelle au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, l'assemblée a élu comme Scrutateur M. Yohan Menna, précité.

Le bureau de la présente assemblée ayant été constitué, le Président a déclaré et requis du notaire qu'il établisse que:

I. L'agenda de l'assemblée est le suivant:

1. Décision de modifier l'article 10, troisième paragraphe, des statuts de la Société, lequel devra désormais être lu comme suit:

«La société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance ou de toute autre personne à qui un mandat spécial a été donné par le Conseil de Gérance.»;

2. Décision de nommer M. Thomas Hoeller et M. Paul Devonshire comme gérants;

3. Confirmation de la composition de l'actuel conseil de gérance de la Société;

4. Divers.

II. L'associé représenté à la présente assemblée générale extraordinaire (ci-après l'«Associé Unique»), le mandataire de l'associé représenté, ainsi que le nombre de parts sociales qu'il détient, sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, signée par l'associé représenté, le mandataire de l'associé représenté, par les membres du bureau de la présente assemblée et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte.

La procuration de l'associé représenté sera également annexée au présent acte.

III. Il résulte de cette liste de présence que toutes les parts sociales en circulation sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

Après approbation des précédentes, l'associé représenté a adopté les résolutions suivantes:

I. Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 10, troisième paragraphe, des statuts de la Société, lequel devra désormais être lu comme suit:

«La société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance ou de toute autre personne à qui un mandat spécial a été donné par le Conseil de Gérance.»

II. Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de nommer les personnes suivantes, Professionnels du Secteur Immobilier (Real Estate Professionals), demeurant à 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Allemagne), comme gérants, avec effet immédiat:

- M. Thomas Hoeller; et
- M. Paul Devonshire.

M. Thomas Hoeller et M. Paul Devonshire sont nommés pour une période indéterminée.

III. Troisième résolution

L'Associé Unique déclare que l'actuel conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- M. Dirk Ruppert;
- M. Paul Devonshire; et
- M. Thomas Hoeller.

Coûts

La partie comparante évaluent que les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à 2.000,- Euros.

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la partie comparante, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: B. Massart, Y. Menna, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, Relation: LAC/2007/5615. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007075005/211/122.

(070081810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

LGIG 2 MKII LP, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 125.907.

—
EXTRAIT

- Il résulte d'une décision de l'associé unique prise en date du 7 juin 2007 qu'ont été nommés aux fonctions de gérants de la société:

- Monsieur André Bauwens, résidant professionnellement au 41, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg
- Madame Helen Garbutt, résidant professionnellement au 29, rue de Berri F-75 008 Paris France.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007075016/2570/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF07904. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

SePAT Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 121.842.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale tenue en date du 11 juin 2007

M. Udo Hesemann, gérant, domicilié professionnellement à 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg a été nommé gérant pour une durée indéterminée. Il pourra engager, en tout circonstances, la société par sa signature individuelle.

Luxembourg, le 11 juin 2007.

SEPAT PROPERTIES SARL

B. Faber

Gérant

Référence de publication: 2007074957/6341/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF06895. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

Modjo SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 15, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 88.340.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007075097/1286/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2007, réf. LSO-CF05665. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

LaSalle UK Property Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 95.818.

—
L'adresse professionnelle de Monsieur Laurent Belik et de Madame Stéphanie Duval, gérants de la Société, qui était au 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a changée et est désormais la suivante:

Centre Place de Paris, 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007075096/1138/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07455. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

Broderna Holding S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 129.002.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the twenty-fifth day of May.

Before us M^e Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr Pär-Anders Johansson, managing director, born on September 23, 1967 in Gällivare, Sweden, residing in Barnhemsvägen 12, 982 39 Gällivare, Sweden,

duly represented by Mr Guy Hornick, «maître en sciences économiques», residing professionally in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

by virtue of a proxy dated May 24, 2007.

Said proxy, signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

Art. 1. A limited liability company is hereby formed, that will be governed by these articles and by the relevant legislation.

The name of the company is BRODERNA HOLDING S. à r. l.

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by collective decision of the members.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.**Art. 4.** The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The corporate capital of the company is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) divided into 100 (one hundred) corporate units with a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five Euro) each.**Art. 6.** The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning Commercial Companies.**Art. 7.** Each corporate unit entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.**Art. 8.** Corporate units are freely transferable among members. The corporate unit transfer inter vivos to non-members is subject to the consent of the shareholders representing at least seventy-five percent of the company's capital. In the case of the death of a member, the corporate unit transfer to non-members is subject to the consent of no less than seventy-five percent of the votes of the surviving members. In any event the remaining members have a preemption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non-member.**Art. 9.** The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the members.**Art. 10.** For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the members are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.**Art. 11.** The company will be managed by at least two managers who need not to be members and who are appointed by the general meeting of members.

Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of one A and one B signatory manager or by the individual signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In

its current relations with the public administration, the company is validly represented by one manager, whose signature legally commits the company.

Art. 12. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 13. Every member may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of corporate units he owns and may validly act at the meetings through a special proxy.

Art. 14. Collective decisions are only valid if they are adopted by the members representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by a majority of the members representing three quarters of the capital.

Art. 15. The business year begins on May 1st and ends on April 30th of the following year.

Art. 16. Every year on April 30th, the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 17. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the company.

Art. 18. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the members.

Art. 19. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be members and who are appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

Art. 20. If, and as long as one member holds all the corporate units, the company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law on Commercial Companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 21. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the members refer to the relevant legislation.

Transitory disposition

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on April 30th, 2008.

Subscription and payment

The 100 (one hundred) corporate units have been entirely subscribed by the sole member, Mr Pär-Anders Johansson, residing in Barnhemsvägen 12, 982 39 Gällivare, Sweden.

All the corporate units have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in art. 183 of the law on Commercial Companies of September 18, 1933 have been fulfilled.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at EUR 1,250.-.

Resolutions of the sole member

The sole member, prenamed, represented as above-mentioned, representing the whole of the corporate capital, passed the following resolutions:

First resolution

Is appointed manager of category A, with the powers indicated in article 11 of the articles of incorporation:

1. Mr Pär-Anders Johansson, managing director, born on September 23, 1967 in Gällivare, Sweden, residing in Barnhemsvägen 12, 982 39 Gällivare, Sweden.

Is appointed manager of category B, with the powers indicated in article 11 of the articles of incorporation:

2. Mr. Guy Hornick, «maître en sciences économiques», born on March 29, 1951 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, residing professionally in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

The managers may appoint agents, fix their powers, competences and dismiss them.

The managers are elected for an undetermined period.

Second resolution

The company's registered office is located at L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, whom is known to the notary by his surnames, Christian names, civil status and residences, said person appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

Follows the French version of the preceding text:

L'an deux mille sept, le vingt-cinq mai.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Pär-Anders Johansson, «managing director», né le 23 septembre 1967 à Gällivare, Suède, demeurant à Barnhemsvägen 12, 982 39 Gällivare, Suède,

ici représenté par Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 24 mai 2007.

La prédite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de BRODERNA HOLDING S. à r. l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par au moins deux gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants, dont obligatoirement une signature de la catégorie A et une autre signature de la catégorie B, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul gérant sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} mai et finit le 30 avril de l'année suivante.

Art. 16. Chaque année, le 30 avril, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 30 avril 2008.

Souscription et paiement

Les 100 (cent) parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associé unique, Monsieur Pär-Anders Johansson, demeurant à Barnhemsvägen 12, 982 39 Gällivare, Suède.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 1.250,-.

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Est appelé aux fonctions de gérant de catégorie A, avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts:

1. Monsieur Pär-Anders Johansson, «managing director», né le 23 septembre 1967 à Gällivare, Suède, demeurant à Barnhemsvägen 12, 982 39 Gällivare, Suède.

Est appelé aux fonctions de gérant de catégorie B, avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts:

2. Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, né le 29 mars 1951 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Ils pourront nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Le mandat des gérants est établi pour une durée indéterminée.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est fixé au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses noms, prénoms usuels, états et demeures, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Hornick, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, LAC/2007/10.256. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007074975/208/226.

(070081492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

LaSalle German Income and Growth 2 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 122.032.

—
EXTRAIT

- Il résulte d'une décision de l'associé unique prise en date du 7 juin 2007 qu'ont été nommés aux fonctions de gérants de la société:

- Monsieur André Bauwens, résidant professionnellement au 41, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg
- Madame Helen Garbutt, résidant professionnellement au 29, rue de Berri F-75 008 Paris France.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007075020/2570/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF07910. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

LGIG 2 Objekt Pulheim LP, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 127.414.

—
EXTRAIT

- Il résulte d'une décision de l'associé unique prise en date du 7 juin 2007 qu'ont été nommés aux fonctions de gérants de la société:

- Monsieur André Bauwens, résidant professionnellement au 41, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg
- Madame Helen Garbutt, résidant professionnellement au 29, rue de Berri F-75 008 Paris France.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007075022/2570/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF07912. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

North European Investment Properties, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 60, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 52.316.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le jeudi 12 avril 2007

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue en date du 12 avril 2007 que:
Le Conseil d'Administration a décidé de nommer en son sein Monsieur Dominique Philippe à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 13 avril 2007.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007075024/2703/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF08074. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

Peace For Strategic Projects Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 116.433.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 13 juin 2007

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 13 juin 2007, que:

L'assemblée a accepté les démissions de Monsieur Zaid Mohammed Al Shareef et Monsieur Khaled Abdulaziz Alhusseini, avec effet au 28 février 2007, la démission de Monsieur Saadé Makhoulouf, avec effet au 5 juin 2007, et la démission de Monsieur Olivier Assa, avec effet au 6 juin 2007, comme administrateurs de la société.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2007.

PEACE FOR STRATEGIC PROJECTS HOLDING S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007075161/5710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08374. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

EURX AAB Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 29, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 128.998.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the Ninth day of May.

Before Us, Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

EURX PROPERTIES S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions), incorporated and governed under Luxembourg law, having its registered office at 29, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 103.713.

hereby represented by Yohan Menna, lawyer, residing professionally in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Corporate objectives - Duration - Name - Registered office

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 3, 6, 8 and 13 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. Corporate objectives. The Company's object is to hold, directly or indirectly, interests in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, to acquire by way of purchase, subscription or acquisition, any securities and rights of any kind through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or to acquire financial debt instruments in any form whatsoever, and to possess, administrate, develop, manage and dispose of such holding of interests.

The Company may also enter into the following transactions:

- To borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds (which may be convertible), notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- To render assistance in any form, including, but not limited to advances, loans, money deposits, credits, guarantees or granting of security to its affiliates.

The Company may also perform all commercial, technical and financial operations as well as any transaction on movable or real estate property, if these operations are likely to enhance the above mentioned objectives and to effect all transactions which are necessary or useful to fulfill its object as well as operations directly or indirectly described in this article, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929 on Holding Companies.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period.

Art. 4. Name. The Company will have the name EURX AAB INVESTMENT S.à r.l.

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. The manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalized; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the manager, or in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Capital - Shares

Art. 6. Corporate capital. The share capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 13 of the Articles.

Art. 7. Shares. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 8. Transfer of shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

Management

Art. 9. Board of managers. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers. The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

Art. 10. Powers of the Board of Managers. In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or, in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two members of the Board of Managers or by any other person to whom a special power of attorney has been granted by the Board of Managers.

The manager, or in case of plurality of managers, any one member of the Board of Managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, any one member of the Board of Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 11. Meetings and decisions of the Board of Managers. The Board of Managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers.

The meetings of the Board of Managers are convened by any two managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all managers are present or represented. A manager may be represented at the meetings by one of his fellow members pursuant to a power of attorney.

The Board of Managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions made by the Board of Managers shall be adopted by the simple majority.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Grand Duchy of Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the Board of Managers.

The resolutions of the Board of Managers shall be recorded in the minutes, to be signed, if any, by the chairman and the secretary or by all the managers present, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed, if any, by the chairman or by the secretary or by any manager.

Art. 12. Liability of managers. The members of the Board of Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

Shareholder's decisions

Art. 13. Shareholder's decisions. The single shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the shares present or represented.

However, resolutions to change the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In such case, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 14. Annual general meeting of shareholders. Within six months from the end of the financial year, the annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a date, time and place specified in the convening notice.

Financial year - Balance sheet

Art. 15. Financial year. The Company's financial year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 16. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts in accordance with Article 200 of the Law.

Art. 17. Distribution rights. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their share holding in the Company.

Winding up - Liquidation

Art. 18. Winding up - Liquidation. At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Applicable law

Art. 19. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2007.

Subscription

All five hundred (500) shares have been subscribed by EURX PROPERTIES S.C.A., pre-named.

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,700.-.

Resolutions of the sole shareholder

1. The Company will be administered by a Board of Managers composed by:

(i). Mr. Dirk Ruppert, Real Estate Professional, residing at 29, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

(ii). Mr. Paul Devonshire, Real Estate Professional, residing at 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Germany); and

(iii). Mr. Thomas Hoeller, Real Estate Professional, residing at 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Germany).

They are all appointed for an undetermined period.

In accordance with article 10 of the Articles, the Company shall be bound by the sole signature of its single manager and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two members of the Board of Managers or by any other person to whom a special power of attorney has been granted by the Board of Managers.

2. The registered office of the Company shall be established at 29, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le neuf mai.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

EURX PROPERTIES S.C.A., société en commandite par actions, constituée et régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 29, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 103.713.

Ici représentée par Yohan Menna, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 3, 6, 8 et 13 les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entités luxembourgeoises ou étrangères, et l'acquisition, par voie de cession, souscription ou acquisition, de tous titres et droits de toute nature, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'acquiescer des instruments financiers de dettes, sous quelque forme que ce soit, ainsi que de posséder, administrer, développer, gérer et disposer de ces intérêts.

La Société pourra également conclure les transactions suivantes:

- emprunter sous quelque forme que ce soit ou obtenir toute forme de crédit et lever des fonds, et notamment mais non exclusivement, par l'émission d'obligations (qui peuvent être convertibles), de titres de dettes, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- apporter une assistance financière, sous quelque forme que ce soit, et notamment mais non exclusivement par voie d'avances, de prêts, de dépôts de fonds, de crédits, de garanties ou de sûretés accordées à toutes sociétés apparentées.

La Société peut également faire toutes opérations commerciales, techniques et financières ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers, si ces opérations peuvent faciliter l'accomplissement de l'objet pré mentionné ou sont nécessaires ou utiles à la réalisation de son objet, ainsi que toutes opérations décrites directement ou indirectement dans cet article, à condition qu'elles ne tombent pas dans le champ d'application de la Loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés Holding.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination EURX AAB INVESTMENT S.à r.l.

Art. 5. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la ville du siège statutaire.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il y a un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 13 des présents Statuts.

Art. 7. Parts sociales. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 8. Cession de parts sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Gérance

Art. 9. Conseil de gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance. Les gérants ne doivent pas obligatoirement être associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une décision des associés représentant une majorité des voix.

Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a/ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance ou de toute autre personne à qui un mandat spécial a été donné par le Conseil de Gérance.

Le gérant et en cas de pluralité de gérants, chaque membre du Conseil de Gérance peuvent sub-déléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant et en cas de pluralité de gérants, chaque membre du Conseil de Gérance déterminent les responsabilités et la rémunération (éventuelle) de ces gérants, la durée de leur mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 11. Réunions et décisions du conseil de gérance. Le Conseil de Gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par deux gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés. Un gérant peut être représenté à une réunion par un de ses collègues en vertu d'une procuration.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du Conseil de Gérance doit être adoptée à majorité simple.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Grand-Duché de Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée par un document unique ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les participants.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés, le cas échéant, par le président et le secrétaire ou par tous les gérants présents et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés, le cas échéant, par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Art. 12. Responsabilité des gérants. Les membres du Conseil de Gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Décisions des associés

Art. 13. Décisions des associés. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 14. Assemblée générale annuelle. Endéans les six mois de la clôture de l'exercice social, l'assemblée générale annuelle des associés se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à la date, l'heure et l'endroit indiqués dans les convocations.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 15. Exercice social. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Résultats sociaux. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 17. Répartition des bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Loi applicable

Art. 19. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2007.

Souscription

Toutes les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par EURX PROPERTIES S.C.A., pré-qualifiée.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.700,-.

Résolutions de l'associé unique

1. La Société est administrée par un Conseil de Gérance composé de:

(i). Monsieur Dirk Ruppert, Professionnel du Secteur Immobilier (Real Estate Professional), demeurant au 29, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

(ii). Monsieur Paul Devonshire, Professionnel du Secteur Immobilier (Real Estate Professional), demeurant à 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Allemagne); et

(iii). Monsieur Thomas Hoeller, Professionnel du Secteur Immobilier (Real Estate Professional), demeurant à 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Allemagne).

Ils sont tous nommés pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance ou de toute autre personne à qui un mandat spécial a été donné par le Conseil de Gérance.

2. Le siège social de la Société est établi à 29, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), à la date figurant en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Y. Menna, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2007, LAC/2007/8501. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007074976/208/353.

(070081389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

Mercuria Services, Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 48.840.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaire qui a eu lieu le 1^{er} juin 2007 au siège social

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a décidé de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

Monsieur Georges Prost, expert-comptable, demeurant à Pully (Suisse);

Monsieur Paul Mousel, avocat, demeurant à Luxembourg,

Monsieur Guy Harles, avocat, demeurant à Luxembourg,

Monsieur Claude Kremer, avocat, demeurant à Luxembourg,

Monsieur Nicolaus Bocklandt, cadre dirigeant, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

Monsieur Michel E. Raffoul, cadre dirigeant, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

jusqu'à la prochaine assemblée annuelle appelée à délibérer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2007;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

Pour MERCURIA SERVICES

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007074257/1005/25.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF03303. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

Immobilière du Moulin, Société Anonyme.

Siège social: L-1425 Luxembourg, 3, rue du Fort Dumoulin.

R.C.S. Luxembourg B 84.948.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires en date du 15 mai 2007

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires que:

- L'Assemblée accepte la démission de Monsieur William Klapkarek de sa fonction d'Administrateur avec effet immédiat.

- L'Assemblée décide de pourvoir au poste d'Administrateur avec effet immédiat Monsieur Uwe Schuht, demeurant au 11, Fritz-Pregl-Strasse, D-51647 Gummersbach Elbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

Pour IMMOBILIERE DU MOULIN

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007074259/1005/20.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF03285. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070079807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

Logos Invest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 58.006.

—
Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 10 juillet 2006

- En conformité avec l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales et aux articles 5 et 6 des statuts de la société, le Conseil d'Administration a décidé de procéder au rachat de 148 actions au prix net de EUR 35.222,52 (trente-cinq mille deux cent vingt-deux euros et cinquante-deux cents) soit de EUR 237,99 (deux cent trente-sept euros et quatre-vingt-dix-neuf cents) par action.

Certifié sincère et conforme

LOGOS INVEST HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007074250/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2007, réf. LSO-CF05733. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070080086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

Foncière du Grand-Duché S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 115.263.

—
Il résulte d'une cession de parts sociales en date du 22 janvier 2007, que la répartition des parts sociales de la société à responsabilité limitée FONCIERE DU GRAND-DUCHE S.à r.l. est dorénavant la suivante:

- HOLDING AKEMIS S.à r.l., avec siège social à L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis, 100 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, sàrl

Signature

Référence de publication: 2007074178/7262/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF07239. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070080250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

International Transinvest Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 21.365.

—
Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur Pierre Mestdagh. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat

Luxembourg, le 22 mars 2007.

B. Parmentier / P. Mestdagh

Administrateur / Administrateur, Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2007074253/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2007, réf. LSO-CF05736. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

Arachne B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 110.549.

La société a été constituée en Pays-Bas suivant acte notarié reçu en date du 3 octobre 2000, dont la dernière modification des statuts est intervenue suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 17 janvier 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 964 du 17 mai 2006.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA

Signatures

Référence de publication: 2007073037/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01272. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Bankpyme Strategic Funds Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 42.534.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 11 avril 2007

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Alberto Rivillo Solé, José Luis Raymond Bara, Jorge Rodon Esteve, Eduardo Salles Archs et Pascal Pierret en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2008,

2. de réélire KPMG AUDIT S.à r.l. en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2008.

Luxembourg, le 6 juin 2007.

Pour BANKPYME STRATEGIC FUNDS SICAV

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

J.-M. Gelhay / M. Vermeersch

Directeur / Fondé de Pouvoir Principal

Référence de publication: 2007073097/34/22.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05162. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.
